



## DECISION ADMINISTRATIVE

N° 121/2023/A

*Prise en application de la délibération du Conseil Municipal en date du 20 Septembre 2021 et conforme aux dispositions des articles L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales*

**Objet :**

**Convention pour la mise en place d'un Dispositif Prévisionnel de Secours**

**Le Maire**

**DÉCIDE**

**De conclure** avec l'Autorité départementale de la Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme et avec l'Association Sauveteurs Secouristes Pontois, représentée par son président Monsieur BESANCON Rémi – sise 21 Avenue du Maquis de l'Oisans – 38800 – Pont de Claix, pour la mise en place d'un dispositif prévisionnel de secours le Samedi 9 septembre 2023 de 9h à 13h lors de la manifestation sportive et culturelle « Fête du sport », pour un montant total TTC de 278.82 € (deux cents soixante-dix-huit euros et quatre-vingt-deux cents).

**De signer** la convention annexée à la présente décision administrative.

Fait à VIF, le 25 juillet 2023

**Par délégation du conseil municipal,  
Le Maire  
Guy GENET**

*Le Maire, soussigné, certifie sous sa responsabilité, que le présent acte publié sous forme électronique sur le site internet de la collectivité est exécutoire et qu'il peut faire l'objet d'un recours au Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de cette date de publication.*

**Gérard BAKINN**